

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 080-218006609-20221208-DEL_06_081222-DE

Séance du 8 décembre 2022

Délib. n° 06/081222

L'An deux mil vingt deux, le huit décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

02/12/2022

Secrétaire de séance :

Mr Julien BURLAT

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Renaud LABRUYERE	Mr Pierre LEPOIX
Mr Julien BURLAT	Mr Arnaud BIGOT	Mr Maxime DEVAUX
Mme France SZAREK		

Absent(s) excusé(s) : Mme Mylène LESTURGEZ, Mme Vanessa LECAT, Mme Brigitte GRIMAUZ, Mme Brigitte GRIFFON

Pouvoir(s) : Mme Vanessa LECAT à Mr Maxime DEVAUX
Mme Brigitte GRIMAUZ à Mme France SZAREK
Mme Brigitte GRIFFON à Mr Pierre LEPOIX

**Objet : Demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2024 »
Travaux de toiture de l'église et du logement communal attenant à la mairie**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la toiture de l'église et de celle du logement communal faisant partie de la toiture de la mairie, qui subissent des fuites importantes,

Pour un montant total estimé à 15 160,80 € HT

Correspondant aux devis présentés par l'entreprise SARL DOUVILLER FRERES.

Et le financement se détaillerait de la manière suivante :

- Aide de 40 % du Conseil Départemental de la Somme :	6 064,32 €
- Aide de 25 % de la DETR 2023 (toiture église) :	1 752,88 €
- Aide de 35 % de la DETR 2023 (toiture logement) :	2 852,26 €
- Part revenant à la commune : fonds propres :	4 491,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2024 ».

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

